

*Remis à M. Bourkade
J.B. & C. R.
pour signature
06/10/2013*

**SOCIETE NOUVELLE DES ACCUMULATEURS
S.A AU CAPITAL DE 5 700.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE SOUSSE KM6, 2033 MEGRINE
MF: 1027384 F A M 000RC: B2478702007**

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 20/06/2012**

L'an deux mille douze et Mercredi le 20 Juin à 10 heures, les actionnaires de la Société Nouvelle des Accumulateurs Nour en abrégé « SNA-Nour » S.A au capital de 5 700 000 Dinars, immatriculée au RC sous le numéro B2478702007, se sont réunis au siège social sis au Km 6, Route de Sousse, 2033 Mégrine, en assemblée générale ordinaire :

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'assemblée générale qui permet de constater que la majorité des actionnaires sont présents ou représentés et qui a été placée en tête du procès verbal, sur le registre des délibérations des assemblées.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Fethi GHALI, Président du conseil d'administration.

Mr Mohamed AKKARI représentant de la société T.I.B et Monsieur Kamel JHINAOUI représentant de la société S.N.D, présents et acceptants, sont nommés scrutateurs et Monsieur Mohamed LIMAYEM est désigné secrétaire de séance.

Les personnes désignées déclarent accepter les fonctions proposées.

Les conditions de quorum étant réalisées, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Le Président demande à l'assemblée de lui en donner acte, ce que celle-ci reconnaît à l'unanimité.

Le Président demande à l'assemblée de reconnaître la régularité de la convocation, ce que l'assemblée reconnaît à l'unanimité, en accordant à ce titre, parfaite décharge au président.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Un exemplaire des statuts
2. La feuille de présence
3. Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2011 et le projet de texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire ;

du

Il y joint les états financiers ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaires aux comptes et fait remarquer que ces divers pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011;
3. Approbation s'il ya lieu de ces rapports ainsi que les bilans et tous les annexes à ces états relatifs à l'exercice 2011;
4. Quitus à donner aux administrateurs pour leurs gestions durant l'exercice 2011;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2011;
6. Questions diverses.

Le président donne d'abord lecture du rapport du conseil d'administration puis donne lecture des rapports de Monsieur le commissaire aux comptes et déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, et plus personnes ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévus à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, et ceux du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les états financiers et tous les états annexes relatifs à l'exercice 2011 tel qu'ils viennent d'être présentés par le conseil d'administration et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans aucune réserves, aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2011, approuve ces opérations.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu du résultat de l'exercice 2011, un Bénéfice de **1 020 514.002** Dinars, l'assemblée décide de l'affecter aux résultats reportés

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés



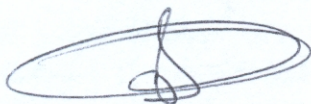
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous les pouvoirs au président du conseil ou à toute personne déléguée par ce dernier pour accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

De tous ce que ci-dessus cité, il a été dressé le présent Procès verbal qui a été signé par les actionnaires et le président.

Le Président

Mr Fethi GHALI



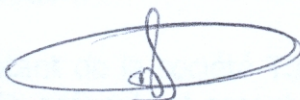
le Secrétaire

Mr Mohamed Taha LIMAYEM



STA Nour représentée par

Mr Fethi GHALI

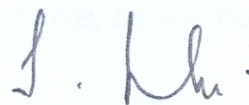


STB SICAR représentée par

Mme Najet BOUHDIDA

C.I.L représentée par

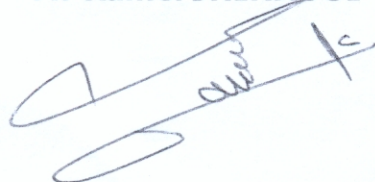
Mr Salah SOUKI



LES SCRUTATEURS

S.N. D représentée par

Mr Kamel JHINAOU



T.I.B représentée par

Mr Mohamed AKKARI

